



Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED)

Formulaire d'autoévaluation pour les membres à part entière

L'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED) est régie par un mandat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la procédure de renouvellement de l'adhésion pour les membres à part entière, veuillez consulter la section 2 du mandat de l'ACSED, accessible sur le site Web de l'ACSED au : <https://canalliance.org/fr/>.

1. Soumission du formulaire d'autoévaluation pour les membres à part entière et des documents à l'appui

Les membres à part entière de l'ACSED doivent démontrer qu'ils continuent de se conformer au mandat de l'ACSED en remplissant le formulaire d'autoévaluation pour les membres à part entière et en le soumettant à l'examen des membres à part entière de l'ACSED et des membres du Comité directeur du Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux (CAQ), accompagné des documents à l'appui. Veuillez faire parvenir le formulaire dûment rempli et les documents à l'appui au Secrétariat de l'ACSED, dont les coordonnées se trouvent sur le site Web de l'ACSED au : <https://canalliance.org/fr/>.

2. Imputabilité du service public, clientèle, expérience, et assurance de la qualité

L'organisation doit se conformer en tout temps aux exigences suivantes :

2.1 Imputabilité du service public

Les membres de l'ACSED sont des prestataires de services d'évaluation de diplômes d'études bien établis qui satisfont à **au moins un** des critères suivants. L'organisation doit :

- a) faire partie d'une administration publique provinciale ou territoriale au Canada.

Oui Non

b) avoir reçu d'une administration publique provinciale ou territoriale au Canada le mandat¹ d'offrir au Canada des services d'évaluation des diplômes d'études internationaux. Oui Non

c) démontrer que les rapports d'évaluation qu'elle produit sont reconnus² par un minimum de quatre organismes publics³ dans la province ou le territoire au Canada où elle mène ses activités⁴. Oui Non

Veillez soumettre les documents à l'appui.

Remarques de l'organisation :

2.2 Clientèle desservie

Votre organisation doit viser une clientèle diversifiée et doit produire des évaluations et des rapports à usages multiples.

¹ L'organisation doit avoir clairement reçu d'un ministère provincial ou territorial au Canada le mandat d'offrir à la population des services d'évaluation de diplômes d'études internationaux. Ce mandat doit :

- provenir d'une autorité compétente au sein de ce ministère;
- indiquer la nature des services à offrir;
- préciser la durée du mandat;
- stipuler, s'il y a lieu, les restrictions applicables;
- décrire, s'il y a lieu, les mécanismes d'imputabilité ou de reddition de comptes liant l'organisation au ministère.

² Il s'agit de démontrer que les rapports d'évaluation sont reconnus par des organismes publics à des fins d'études, d'agrément ou d'embauche.

³ À cette fin, les organismes publics sont : les organismes de réglementation professionnelle, les associations professionnelles, les conseils, commissions ou districts scolaires de l'éducation primaire-secondaire, les établissements d'enseignement postsecondaire et les employeurs du secteur public. Ces organismes publics doivent être mandatés par une loi provinciale, territoriale ou fédérale au Canada.

⁴ Ces activités doivent non seulement être assujetties et conformes aux dispositions des cadres juridiques provinciaux, territoriaux, fédéraux et internationaux qui ont force obligatoire (tels que la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance de 1997, la Convention mondiale de 2019, les lois sur les pratiques d'agrément équitables pour les organismes de réglementation professionnelle de même que les lois sur la protection des renseignements personnels et l'échange de données électroniques), mais aussi être menées de manière légale dans une province ou un territoire au Canada avec, le cas échéant, la perception de la taxe sur les produits et services (TPS), de la taxe de vente harmonisée (TVH), et/ou d'autres taxes de vente provinciales ou territoriales sur les services taxables.

- a) L'organisation vise une clientèle diversifiée et ne se limite pas aux personnes faisant une demande aux fins d'emploi, d'admission à un cycle d'études, d'affiliation professionnelle, d'immatriculation ou d'obtention d'un permis d'exercice auprès d'un seul type d'organisme compétent en matière de reconnaissance (comme une université, un collège, un organisme de réglementation professionnelle, une association professionnelle ou un employeur du secteur public). Oui Non
- b) L'organisation produit des évaluations et des rapports à usages multiples : Oui Non
- pour être utilisés et reconnus⁵ au Canada pour la poursuite d'études, l'affiliation professionnelle/immatriculation/obtention d'un permis d'exercice et aux fins d'emploi;
 - fondées sur une opinion de spécialiste non contraignante, ancrée dans une procédure qui situe le diplôme d'études international d'une personne candidate dans le contexte pertinent du système d'éducation ayant délivré le diplôme, et qui sert également à déterminer la comparabilité de ce diplôme d'études à ceux délivrés dans au moins l'un des 13 systèmes d'éducation provinciaux et territoriaux du Canada, au regard des niveaux, des types et des caractéristiques particulières qui se retrouvent habituellement au Canada⁶;
 - couvrant une gamme complète de systèmes d'éducation en dehors du Canada, ainsi qu'un large éventail de disciplines et de niveaux d'instruction (p. ex., du secondaire aux études doctorales, tant dans le contexte d'études universitaires que de programmes de formation technique et professionnelle).

Remarques de l'organisation :

⁵ Il s'agit de démontrer que les rapports d'évaluation sont reconnus par des organismes publics à des fins d'études, d'agrément ou d'embauche.

⁶ Les organismes compétents en matière de reconnaissance et les services d'évaluation au Canada peuvent recourir à une terminologie variée pour décrire les résultats de l'évaluation des diplômes d'études, telle que, mais non limitée à : évaluation comparative aux normes d'éducation pancanadiennes, évaluation comparative des études effectuées hors du Québec (évaluation comparative).

2.3 Police de responsabilité civile générale

Votre organisation devra, à ses frais et sans limiter ses obligations au titre du présent document, assurer ses activités aux termes d'une police de responsabilité civile générale d'un montant qui ne sera pas inférieur à 1 000 000 \$ par événement (avec un maximum général annuel, le cas échéant, qui ne sera pas inférieur à 2 000 000 \$) l'assurant contre les dommages corporels, les préjudices personnels et les dommages matériels, y compris toute perte de jouissance en découlant. Cette protection comprendra une responsabilité contractuelle globale et s'étendra aux employées et employés qui y figureront comme assurés supplémentaires.

- a) Les opérations de l'organisation sont assurées au niveau requis ou supplémentaire. Oui Non

Remarques de l'organisation :

2.4 Nombre de rapports d'évaluation de diplômes d'études et expérience

Votre organisation doit se conformer aux critères ci-dessus et au Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux, y compris son Code pancanadien de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes d'études internationaux, pendant une période d'au moins un an et avoir produit un nombre significatif de rapports d'évaluation (au moins 1 500 pendant cette période) destinés à être utilisés et reconnus au Canada.

- a) L'organisation a montré de façon satisfaisante qu'elle se conforme aux critères définis ci-dessus, le Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux (CAQ), y compris son Code pancanadien de bonne pratique en matière Oui Non

d'évaluation des diplômes d'études internationaux, depuis au moins un an.

- b) L'organisation a produit pendant cette période un minimum de 1 500 rapports d'évaluation destinés à être utilisés et reconnus⁷ au Canada conformes aux critères définis dans le Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux (CAQ). Oui Non

Remarques de l'organisation :

2.5 Conformité au Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux (CAQ)

Votre organisation doit démontrer qu'elle se conforme au Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux (CAQ)⁸, y compris son Code pancanadien de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes d'études internationaux.

L'outil 2 du Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux (CAQ)⁹ sert de rapport d'autoévaluation, que les membres à part entière de l'ACSED doivent soumettre pour confirmer qu'ils continuent de se conformer au Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux (CAQ), y compris son Code pancanadien de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes d'études internationaux.

- a) L'organisation se conforme au Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes Oui Non

⁷ Il s'agit de démontrer que les rapports d'évaluation sont reconnus par des organismes publics à des fins d'études, d'agrément ou d'embauche.

⁸ CICDI, *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux*. Sur internet : [https://www.cicdi.ca/1506/consultez_le_cadre_pancanadien_d_assurance_de_la_qualite_pour_l_evaluation_de_s_diplomes_d_etudes_internationaux_\(caq\).canada](https://www.cicdi.ca/1506/consultez_le_cadre_pancanadien_d_assurance_de_la_qualite_pour_l_evaluation_de_s_diplomes_d_etudes_internationaux_(caq).canada)

⁹ CICDI, *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux – Outil 2*. Sur internet : https://www.cicdi.ca/1499/observez_le_cadre_pancanadien_d_assurance_de_la_qualite_au_sein_de_votre_organisation.canada

d'études internationaux (CAQ), y compris son Code pancanadien de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes d'études internationaux.

Remarques de l'organisation :

3. Déclaration de conformité

Je, soussigné, déclare que [NOM DE L'ORGANISATION] respecte pleinement le mandat de l'ACSED tel que décrit sur le site Web de l'ACSED à <https://canalliance.org/fr/>, y compris les critères d'adhésion à l'ACSED, le rôle et les responsabilités des membres de l'ACSED, les droits des membres de l'ACSED, ainsi que les restrictions et les obligations liées à l'adhésion.

L'organisation continue en outre de se conformer au Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux (CAQ) et remplit donc les conditions requises pour devenir membre à part entière de l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED).

Examiné et signé par :

Nom de l'organisation d'évaluation de diplômes d'études

Signature

Date

Nom

Titre